

République française
Département de la
Haute-Savoie
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
Commune de
CERVENS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVEN

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 20/03/2023

ID : 074-217400530-20230314-D202303_10-DE

S²LOW

SEANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2023 à 20 H

Convocation
du 09/03/2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : - 13
Quorum : ----- 07
Présents : --- 10

Absents : ----- 03
Pouvoirs : ----- 02
Votants : ----- 12

VOTE

Pour : ----- 12
Contre : ----- 00
Abstentions : --- 00

Social Santé

**Délibération
N°2023-10**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le : 20/03/2023

Reçue en Préfecture
Le : 20/03/2023

Mise en ligne sur le site
de la commune
Le : 20/03/2023

Le Maire **Gil THOMAS**



L'an deux mil vingt-trois le 14 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVEN dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : FAVRAT Florent/ Ruta NOEL/ SANDRAL Linda/

Procurations : Ruta NOEL à Coralie DÉCOMBARD/ Linda SANDRAL à Gil THOMAS

Secrétaire de séance : M. Thierry PROFFIT

OBJET : Validation du projet du centre de Santé de Bons-en-Chablais avec une antenne à Cervens.

LE MAIRE RAPPELLE aux membres du conseil municipal le sujet évoqué lors de la séance du 13 décembre 2022 concernant la réflexion sur l'ouverture d'une antenne du centre de santé de Bons-en-Chablais à Cervens et pour lequel le conseil avait donné son accord de principe.

IL EXPOSE à nouveau brièvement le contexte de cette réflexion assise sur la problématique d'offre de soin déficiente sur le territoire Chablaisien, l'engorgement des urgences aux Hôpitaux du Léman et la possibilité d'offrir rapidement aux concitoyens les moyens d'une médecine de proximité et de qualité. La mission du Centre de Santé, initiée par la Commune de Bons en Chablais à laquelle la commune de Cervens s'associe, acte le besoin d'environ sept médecins généralistes qui répond à une offre de soins dits « primaires regroupés » dans un établissement pluridisciplinaire fondé sur le salariat et non sur le mode libéral. Cervens pourra être une antenne du centre de santé pouvant accueillir jusqu'à 20 h de consultations hebdomadaires lorsque le système sera en pleine activité.

Il convient pour cela d'effectuer une mise aux normes du local communal devant accueillir cette antenne qui se situera au lieu-dit Pessinges, anciennement centre de ressource du Foyer rural.

LE MAIRE PROPOSE au conseil d'acter cette démarche et de l'autoriser à :

- Signer la convention qui doit être établie entre la commune et le centre de santé de Bons-en-Chablais pour la mise en place de l'Antenne de Cervens.
- Mandater un cabinet d'architecture afin d'estimer le montant des travaux de mise aux normes du local de Cervens devant accueillir les futurs médecins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ VALIDE la mise en place du Centre de Santé de Bons-en-Chablais « Antenne CERVEN »
- ⇒ AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre le Centre de Santé de Bons-en-Chablais et la commune de Cervens précisant les caractéristiques pratiques, techniques et financières propres au fonctionnement de l' « Antenne CERVEN ».
- ⇒ MANDATE le Maire pour faire estimer les travaux nécessaires à la mise aux normes du local qui accueillera l'Antenne Cervens du Centre de Santé par un cabinet d'architectes.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Thierry PROFFIT